

REPUBLIQUE FRANCAISE

ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

POSTE COMPTABLE DE LA COLLECTIVITE TARN

BUDGET : 02 FOYER DE L ENFANCE

M22

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

ANNEE 2023

Publié le 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
081-22810012-2024-0628-B-23 CA-02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET

	Mandats émis	Titres émis	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
TOTAL DU BUDGET	4 212 245,13	4 704 171,43	162 600,58	654 526,88
Investissement (total)			43 756,43	43 756,43
Fonctionnement (total)	4 212 245,13	4 704 171,43	118 844,15	610 770,45

3. Tableaux récapitulatif de l'exécution budgétaire

Accusé de réception en préfecture
 081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
 Date de télétransmission : 03/07/2024
 Date de réception préfecture : 03/07/2024

Totaux	Dépenses - Charges			Recettes - Produits		
	Budget exécutoire n	Réel n	Ecart	Budget exécutoire n	Réel n	Ecart

SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ETABLISSEMENT						
Total (1)	43 756,43		43 756,43	43 756,43	43 756,43	

SECTION D'EXPLOITATION POUR L'ETABLISSEMENT						
Total (2)	4 706 756,15	4 212 245,13	494 511,02	4 587 912,00	4 704 171,43	-116 259,43
Reprise des résultat (4)				118 844,15	118 844,15	
Total Général (2 à 4)	4 706 756,15	4 212 245,13	494 511,02	4 706 756,15	4 823 015,58	-116 259,43

4.2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : EMPLOIS

Accusé de réception en préfecture
 081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
 Date de télétransmission : 03/07/2024
 Date de réception préfecture : 03/07/2024

Budget initial	Crédits complémentaires ou virements	Total	Réel	Ecart	
				Montant	En %
(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(4)-(3)	(6)=(5)/(3)

REDUCTION DES FONDS PROPRES OU REPRISE SUR APPORTS

REPRISES

REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES

COMPTE DE LIAISON INVESTISSEMENT

ACQUISITION D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00		10 000,00		-10 000,00	-100,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	28 756,43		28 756,43		-28 756,43	-100,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS						

AUTRES

001	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE						
	TOTAL GENERAL	38 756,43		38 756,43		-38 756,43	-100,00

4.2.1.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : TABLEAU DES EMPLOIS

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

	Budget initial (1)	DM ou virements de crédits (2)	Total (3)=(1)+(2)	Établissements publics		Net (public) (6)=(4)-(5)	Ecart	
				Mandats émis (4)	Mandats annulation (5)		Montant (7)=(6)-(3)	En % (8)=(7)/(3)
REDUCTION DES FONDS PROPRES OU REPRISE SUR APPORTS								
10	TOTAL							
13	TOTAL							
REPRISES								
14	TOTAL							
15	TOTAL							
REMBOURSEMENTS DES DETTES FINANCIERES								
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	5 000,00	5 000,00				-5 000,00	-100,00
16	TOTAL	5 000,00	5 000,00				-5 000,00	-100,00
COMPTES DE LIAISON(EN EMPLOIS)								
181	TOTAL							
ACQUISITION D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE								
20	TOTAL							
ACQUISITION D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE (SUITE)								
2184	MOBILIER	10 000,00	10 000,00				-10 000,00	-100,00
21	TOTAL	10 000,00	10 000,00				-10 000,00	-100,00
22	TOTAL							
2313	CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	28 756,43	28 756,43				-28 756,43	-100,00
23	TOTAL	28 756,43	28 756,43				-28 756,43	-100,00
24	TOTAL							
REMBOURSEMENTS DES DETTES FINANCIERES								
26	TOTAL							
27	TOTAL							
AUTRES								

4.2.1.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : TABLEAU DES EMPLOIS

Accusé de réception en préfecture
 081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
 Date de télétransmission : 03/07/2024
 Date de réception préfecture : 03/07/2024

	Budget initial	DM ou virements de crédits	Total	Etablissements publics		Net (public)	Ecart	
				Mandats émis	Mandats annulation		Montant	En %
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (REPRISES)								
28	TOTAL							

4.2.1.5 SECTION D'INVESTISSEMENT : TABLEAU DES EMPLOIS (SUITE ET FIN)

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

	Budget initial (1)	DM ou virements de crédits (2)	Total (3)=(1)+(2)	Etablissements publics		Net (public) (6)=(4)-(5)	Ecart	
				Mandats émis (4)	Mandats annulation (5)		Montant (7)=(6)-(3)	En % (8)=(7)/(3)
AUTRES								
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (REPRISES)								
29	TOTAL							
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE STOCKS ET EN COURS							
481	CHARGES A REPARATIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (AUGMMENTATION)							
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (REPRISES)							
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (REPRISES)							
001	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE							
	TOTAL GENERAL	43 756,43	43 756,43				-43 756,43	-100,00

4.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RESSOURCES

Accusé de réception en préfecture
 081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
 Date de télétransmission : 03/07/2024
 Date de réception préfecture : 03/07/2024

	Budget initial (1)	Crédits complémentaires ou virements (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel	Ecart	
				(4)	Montant (5)=(4)-(3)	En % (6)=(5)/(3)
AUGMENTATION DES FONDS PROPRES						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
DOTATIONS AUX PROVISIONS						
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES						
COMPTE DE LIAISON						
IMMOBILISATIONS (SORTIES)						
AUTRES						
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS					
001	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE					
	43 756,43		43 756,43	43 756,43		
	TOTAL GENERAL					
	43 756,43		43 756,43	43 756,43		

4.2.2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : TABLEAU DES RESSOURCES

Accusé de réception en préfecture
 081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
 Date de télétransmission : 03/07/2024
 Date de réception préfecture : 03/07/2024

	Budget initial (1)	DM ou virements de crédits (2)	Total (3)=(1)+(2)	Etablissements publics		Net (public) (6)=(4)-(5)	Ecart	
				Titres émis (4)	Titres en annulation (5)		Montant (7)=(6)-(3)	En % (8)=(7)/(3)
AUGMENTATION DES FONDS PROPRES								
10	TOTAL							
13	TOTAL							
REPRISES								
14	TOTAL							
15	TOTAL							
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES								
16	TOTAL							
COMPTE DE LIAISON								
18	TOTAL							
IMMOBILISATIONS (SORTIES)								
20	TOTAL							
21	TOTAL							
IMMOBILISATIONS (SORTIES) -SUITE-								
22	TOTAL							
IMMOBILISATIONS (SORTIES) -SUITE-								
23	TOTAL							
24	TOTAL							
26	TOTAL							
27	TOTAL							

4.2.2.4 SECTION D'INVESTISSEMENT : TABLEAU DES RESSOURCES (SUITE ET FIN)

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

	Budget initial (1)	DM ou virements de crédits (2)	Total (3)=(1)+(2)	Etablissements publics		Net (public) (6)=(4)-(5)	Ecart	
				Titres émis (4)	Titres en annulation (5)		Montant (7)=(6)-(3)	En % (8)=(7)/(3)
AUTRES								
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (DOTATIONS)								
28	TOTAL							
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (DOTATIONS)								
29	TOTAL							
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE STOCKS ET EN COURS							
481	CHARGES A REPARATIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (DIMINUTION)							
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (DOTATIONS)							
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (DOTATIONS)							
001	SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	43 756,43	43 756,43	87 512,86	43 756,43	43 756,43		
	TOTAL GENERAL	43 756,43	43 756,43	87 512,86	43 756,43	43 756,43		

4.3.1 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Amortissements cumulés au 31 décembre n-1 (1)	Dotations de l'exercice (2)	Diminution résultant des sorties de l'exercice (3)	Amortissements cumulés au 31 décembre n (4) = (1) + (2) - (3)
---	-----------------------------------	---	---

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2801	FRAIS D'ETABLISSEMENT			
2803	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT			
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES			
2806	DROIT DU BAIL			
2807	FONDS COMMERCIAL (ETABLISSEMENTS PRIVES)			
2808	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2811	TERRAINS			
2812	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES TERRAINS, PLANTATIONS A DEMEURE			
2813	CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE			
2814	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI			
2815	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE			
2818	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	DONT : MATERIEL DE TRANSPORT			
	MATERIEL DE BUREAU			
	MATERIEL INFORMATIQUE			

282	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (ETABLISSEMENTS PUBLICS)			
	TOTAL GENERAL			

4.3.3 TABLEAU DES PROVISIONS

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Montants au au 31 décembre n-1 (1)	Dotations de l'exercice (2)	Reprises de l'exercice (3)	Montant au 31 décembre n (4) = (1) + (2) - (3)
---	-----------------------------------	----------------------------------	---

RESERVES DE COMPENSATION

10686	DES DEFICITS D'EXPLOITATION			
10687	DES CHARGES D'AMORTISSEMENTS			

PROVISIONS REGLEMENTEES

141	RESERVE DE TRESORERIE			
142	POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS			
145	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
14861	RESERVES DE PLUS VALUES NETTES D'ACTIF IMMOBILISE			
14862	RESERVES DE PLUS VALUES NETTES D'ACTIF CIRCULANT			

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

151	PROVISIONS POUR RISQUES			
157	PROVISIONS POUR CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
158	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES			

DEPRECIATIONS

29	DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET ENCOURS			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			

FONDS DEDIES

193	ENGAGEMENTS A REALISER SUR INVESTISSEMENTS				
194	SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENTS				
195	SUR DONS MANUELS AFFECTES				
197	SUR LEGS ET DONATIONS AFFECTES				
	TOTAL GENERAL				

5.1.1 CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

	Réal accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (4)=(2)+(3)	Dépenses réalisées n (5)	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant (6)=(5)-(4)	En % (7)=(6)/(4)	
ACHATS								
606		489 844,15	50 345,00	540 189,15	388 651,84	-151 537,31	-28,05	
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	16 000,00		16 000,00	11 071,12	-4 928,88	-30,81	
60612	ENERGIE, ELECTRICITE	256 344,15	-34 540,00	221 804,15	113 732,67	-108 071,48	-48,72	
60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	16 000,00	2 000,00	18 000,00	17 270,75	-729,25	-4,05	
60623	FOURNITURES D'ATELIER	15 000,00	5 800,00	20 800,00	19 374,83	-1 425,17	-6,85	
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 500,00	-15,00	5 485,00	3 938,41	-1 546,59	-28,20	
60625	FOURNITURES SCOLAIRES, EDUCATIVES ET DE LOISIRS	10 000,00	-4 000,00	6 000,00	5 018,90	-981,10	-16,35	
606268	AUTRES FOURNITURES HOTELIERES	45 000,00	10 000,00	55 000,00	51 116,05	-3 883,95	-7,06	
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	5 000,00		5 000,00	3 678,97	-1 321,03	-26,42	
6063	ALIMENTATION	120 000,00	72 000,00	192 000,00	163 385,14	-28 614,86	-14,90	
6068	AUTRES ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	1 000,00	-900,00	100,00	65,00	-35,00	-35,00	

SERVICES EXTERIEURS

5.1.1 CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

	Réal accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (4)=(2)+(3)	Dépenses réalisées n (5)	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant (6)=(5)-(4)	En % (7)=(6)/(4)	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
624		5 000,00	18 100,00	23 100,00	21 658,00	-1 442,00	-6,24	
62428	AUTRES TRANSPORTS D USAGERS	5 000,00	18 100,00	23 100,00	21 658,00	-1 442,00	-6,24	
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	5 000,00	5 400,00	10 400,00	9 818,25	-581,75	-5,59	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	5 000,00	5 400,00	10 400,00	9 818,25	-581,75	-5,59	
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 200,00	-1 985,00	1 215,00	1 214,01	-0,99	-0,08	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	1 200,00	15,00	1 215,00	1 214,01	-0,99	-0,08	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 000,00	-2 000,00					
628	DIVERS	63 000,00	18 140,00	81 140,00	70 181,17	-10 958,83	-13,51	
6282	PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR	23 000,00	8 000,00	31 000,00	29 460,67	-1 539,33	-4,97	
6288	AUTRES	40 000,00	10 140,00	50 140,00	40 720,50	-9 419,50	-18,79	
TOTAL GROUPE I		566 044,15	90 000,00	656 044,15	491 523,27	-164 520,88	-25,08	

5.1.2 PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES

	Réal accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (4)=(2)+(3)	Recettes réalisées n (5)	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant (6)=(5)-(4)	En % (7)=(6)/(4)	
7313								
73151								
7316								
733318		4 440 000,00	100 000,00	4 540 000,00	4 540 000,00			
73332					72 832,20	72 832,20		
7381					1 096,00	1 096,00		
TOTAL GROUPE I		4 440 000,00	100 000,00	4 540 000,00	4 613 928,20	73 928,20	1,63	

5.1.1 CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION (SUITE)

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réal accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (4)=(2)+(3)	Dépenses réalisées n (5)	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant (6)=(5)-(4)	En % (7)=(6)/(4)	
621			61 105,00	61 105,00	61 104,31	-0,69		
62118			61 105,00	61 105,00	61 104,31	-0,69		
633		37 500,00	4 000,00	41 500,00	39 693,62	-1 806,38	-4,35	
6331		10 500,00	3 000,00	13 500,00	12 332,05	-1 167,95	-8,65	
6332		10 500,00	500,00	11 000,00	10 620,57	-379,43	-3,45	
6336		16 500,00	500,00	17 000,00	16 741,00	-259,00	-1,52	
641		2 876 600,00	-86 205,00	2 790 395,00	2 498 756,35	-291 638,65	-10,45	
64111		1 600 000,00	-236 100,00	1 363 900,00	1 354 430,69	-9 469,31	-0,69	
64113		100 000,00		100 000,00	39 292,01	-60 707,99	-60,71	
64114		30 000,00		30 000,00	18 031,33	-11 968,67	-39,90	
64115		20 000,00		20 000,00	7 769,34	-12 230,66	-61,15	
641182		150 000,00		150 000,00	27 816,09	-122 183,91	-81,46	
641185		30 000,00		30 000,00	29 206,74	-793,26	-2,64	
641186		38 000,00		38 000,00	31 008,52	-6 991,48	-18,40	
641188		2 000,00	130 000,00	132 000,00	131 854,49	-145,51	-0,11	
64131		488 000,00	-11 105,00	476 895,00	473 015,26	-3 879,74	-0,81	
641382		10 000,00		10 000,00		-10 000,00	-100,00	
641385		1 000,00	4 000,00	5 000,00	2 905,74	-2 094,26	-41,89	
641386		30 000,00		30 000,00	23 484,93	-6 515,07	-21,72	
641388		143 500,00	25 000,00	168 500,00	162 489,19	-6 010,81	-3,57	
64151		200 000,00	2 000,00	202 000,00	197 452,02	-4 547,98	-2,25	

5.1.1 CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION (SUITE)

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

	Réal accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (4)=(2)+(3)	Dépenses réalisées n (5)	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant (6)=(5)-(4)	En % (7)=(6)/(4)	
641582		10 000,00		10 000,00		-10 000,00	-100,00	
641585		3 000,00		3 000,00		-3 000,00	-100,00	
641586		600,00		600,00		-600,00	-100,00	
6417		20 500,00		20 500,00		-20 500,00	-100,00	
645		934 800,00	16 100,00	950 900,00	945 592,67	-5 307,33	-0,56	
64511		447 600,00	8 500,00	456 100,00	455 606,98	-493,02	-0,11	
64513		35 400,00	100,00	35 500,00	35 440,66	-59,34	-0,17	
64514		33 800,00	500,00	34 300,00	34 142,19	-157,81	-0,46	
64515		418 000,00	7 000,00	425 000,00	420 402,84	-4 597,16	-1,08	
647		18 200,00	1 000,00	19 200,00	18 204,00	-996,00	-5,19	
64788		18 200,00	1 000,00	19 200,00	18 204,00	-996,00	-5,19	
648		70 600,00	4 000,00	74 600,00	71 413,08	-3 186,92	-4,27	
6488		70 600,00	4 000,00	74 600,00	71 413,08	-3 186,92	-4,27	
TOTAL GROUPE II		3 937 700,00		3 937 700,00	3 634 764,03	-302 935,97	-7,69	

5.1.2 PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

GRUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réal accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (4)=(2)+(3)	Recettes réalisées n (5)	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant (6)=(5)-(4)	En % (7)=(6)/(4)	
706					3 390,00	3 390,00		
7081								
7088					426,50	426,50		
7488								
7548					870,58	870,58		
7588		12,00		12,00	25 165,90	25 153,90	209 615,83	
6419		47 900,00		47 900,00	60 390,25	12 490,25	26,08	
6429								
6459								
TOTAL GROUPE II		47 912,00		47 912,00	90 243,23	42 331,23	88,35	

5.1.1 CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION (SUITE)

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

GRUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réal accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (4)=(2)+(3)	Dépenses réalisées n (5)	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant (6)=(5)-(4)	En % (7)=(6)/(4)	
613	LOCATIONS	23 500,00	-4 675,00	18 825,00	15 808,31	-3 016,69	-16,02	
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	20 000,00	-5 080,00	14 920,00	13 309,89	-1 610,11	-10,79	
61351	LOCATION MOBILIERES INFORMATIQUE	2 000,00		2 000,00	1 103,36	-896,64	-44,83	
61352	LOCATION MOBILIERE EQUIPEMENTS	1 500,00	-675,00	825,00	315,06	-509,94	-61,81	
61353	LOCATIONS IMMOBILIERE MATERIEL DE TRANSPORT		1 080,00	1 080,00	1 080,00			
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	38 500,00	5 000,00	43 500,00	37 369,51	-6 130,49	-14,09	
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS BATIMENTS PUBLICS	18 000,00	2 700,00	20 700,00	18 046,35	-2 653,65	-12,82	
61558	ENTRETIEN MATERIEL ET OUTILLAGE	2 500,00	5 000,00	7 500,00	7 125,82	-374,18	-4,99	
61568	MAINTENANCE-AUTRES MATERIELS	18 000,00	-2 700,00	15 300,00	12 197,34	-3 102,66	-20,28	
618		5 000,00	-1 016,00	3 984,00	1 398,50	-2 585,50	-64,90	
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	5 000,00	-1 016,00	3 984,00	1 398,50	-2 585,50	-64,90	
623	PUBLICITE, PUBLICATION, RELATIONS PUBLIQUES	1 000,00	-1 000,00					
623	PUBLICITE, PUBLICATION, RELATIONS PUBLIQUES	1 000,00	-1 000,00					

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	35 012,00	10 000,00	45 012,00	29 691,25	-15 320,75	-34,04	
6588	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 012,00	10 000,00	45 012,00	29 691,25	-15 320,75	-34,04	

CHARGES FINANCIERES**CHARGES EXCEPTIONNELLES**

671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		1 235,00	1 235,00	1 235,00			
6712	PENALITES AMENDES FISCALES ET PENALES		1 235,00	1 235,00	1 235,00			
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEUR)		456,00	456,00	455,26	-0,74	-0,16	
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEUR)		456,00	456,00	455,26	-0,74	-0,16	

5.1.1 CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION (SUITE ET FIN)

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

GRUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE (suite)

	Réal accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (4)=(2)+(3)	Dépenses réalisées n (5)	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant (6)=(5)-(4)	En % (7)=(6)/(4)	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
TOTAL GROUPE III		103 012,00	10 000,00	113 012,00	85 957,83	-27 054,17	-23,94	
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		4 606 756,15	100 000,00	4 706 756,15	4 212 245,13	-494 511,02	-10,51	
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE								
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		4 606 756,15	100 000,00	4 706 756,15	4 212 245,13	-494 511,02	-10,51	

5.1.2 PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION (SUITE ET FIN)

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

GROUPÉ III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réal accepté n-1 (1)	Budget exécutoire n (2)	Virements de crédits et DM (3)	Total (4)=(2)+(3)	Recettes réalisées n (5)	Ecart		Retenu par l'autorité de tarification
						Montant (6)=(5)-(4)	En % (7)=(6)/(4)	
PRODUITS FINANCIERS								
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
773								
	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR DECHEANCE							
775								
	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF							
778								
	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS							
AUTRES PRODUITS								
TOTAL GROUPE III								
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		4 487 912,00	100 000,00	4 587 912,00	4 704 171,43	116 259,43	2,53	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	118 844,15		118 844,15	118 844,15			
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		4 606 756,15	100 000,00	4 706 756,15	4 823 015,58	116 259,43	2,47	

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023	B9

GRADES	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FPT - FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FPH - FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	2,00	2,51	4,51
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,51	2,51
Adjoint des cadres hospitaliers de classe normale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FPH - FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE (c)		13,00	0,51	13,51	7,80	5,95	13,75
Agent d'entretien qualifié	C	10,00	0,51	10,51	4,80	5,95	10,75
Ouvrier principal de deuxième classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ouvrier principal de première classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FPH - FILIERE SOCIO-EDUCATIVE (d)		38,00	0,00	38,00	20,40	17,83	38,23
Animateur	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Assistant socio-éducatif du premier grade	A	12,00	0,00	12,00	6,00	6,00	12,00
Assistant socio-éducatif du second grade	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Cadre socio-éducatif	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Conseiller en économie sociale et familiale du premier grade	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enfants du premier grade	A	8,00	0,00	8,00	3,80	4,00	7,80
Educateur technique spécialisé du premier grade	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Moniteur-éducateur	B	6,00	0,00	6,00	2,00	4,83	6,83
Moniteur-éducateur principal	B	3,00	0,00	3,00	2,60	0,00	2,60
FPH - FILIERE SOIGNANTE (e)		15,00	0,00	15,00	13,00	5,89	18,89
Accompagnant éducatif et social	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,63	1,63
Agent des services hospitaliers qualifiés de classe normale	C	6,00	0,00	6,00	6,00	2,24	8,24
Agent des services hospitaliers qualifiés de classe supérieure	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Aide-soignant et auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	1,02	2,02
Aide-soignant et auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux et spécialisés du premier grade	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Psychologue de classe normale	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Psychologue hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e)		71,00	0,51	71,51	44,20	32,18	76,38

IV – ANNEXES

Accès de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

GRADES	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPTP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FPT - FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FPH - FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	2,00	2,51	4,51
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,51	2,51
Adjoint des cadres hospitaliers de classe normale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FPH - FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE (c)		13,00	0,51	13,51	7,80	5,95	13,75
Agent d'entretien qualifié	C	10,00	0,51	10,51	4,80	5,95	10,75
Ouvrier principal de deuxième classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ouvrier principal de première classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FPH - FILIERE SOCIO-EDUCATIVE (d)		38,00	0,00	38,00	20,40	17,83	38,23
Animateur	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Assistant socio-éducatif du premier grade	A	12,00	0,00	12,00	6,00	6,00	12,00
Assistant socio-éducatif du second grade	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Cadre socio-éducatif	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Conseiller en économie sociale et familiale du premier grade	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de jeunes enfants du premier grade	A	8,00	0,00	8,00	3,80	4,00	7,80
Educateur technique spécialisé du premier grade	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Moniteur-éducateur	B	6,00	0,00	6,00	2,00	4,83	6,83
Moniteur-éducateur principal	B	3,00	0,00	3,00	2,60	0,00	2,60
FPH - FILIERE SOIGNANTE (e)		15,00	0,00	15,00	13,00	5,89	18,89
Accompagnant éducatif et social	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,63	1,63
Agent des services hospitaliers qualifiés de classe normale	C	6,00	0,00	6,00	6,00	2,24	8,24
Agent des services hospitaliers qualifiés de classe supérieure	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Aide-soignant et auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	1,02	2,02
Aide-soignant et auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux et spécialisés du premier grade	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Psychologue de classe normale	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Psychologue hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e)		71,00	0,51	71,51	44,20	32,18	76,38

IV – ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
031-228100012-20240628-B CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023

B9

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2023	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent				0,00		
Accompagnant éducatif et social	C	SOIG	368	0,00	332-19	CDD
Accompagnant éducatif et social	C	SOIG	404	0,00	332-19	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	381	0,00	332-20	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	332-20	CDD
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	332-19	CDD
Agent d'entretien qualifié	C	OT	367	0,00	332-20	CDD
Agent d'entretien qualifié	C	OT	387	0,00	332-20	CDD
Agent d'entretien qualifié	C	OT	368	0,00	332-20	CDD
Agent d'entretien qualifié	C	OT	368	0,00	332-20	CDD
Agent d'entretien qualifié	C	OT	401	0,00	332-20	CDD
Agent d'entretien qualifié	C	OT	367	0,00	332-20	CDD
Agent des services hospitaliers qualifiés de classe normale	C	SOIG	367	0,00	332-19	CDD
Agent des services hospitaliers qualifiés de classe normale	C	SOIG	367	0,00	332-19	CDD
Agent des services hospitaliers qualifiés de classe normale	C	SOIG	367	0,00	332-19	CDD
Aide-soignant et auxiliaire de puériculture de classe normale	B	SOIG	416	0,00	332-19	CDD
Animateur	B	SE	401	0,00	332-20	CDD
Animateur	B	SE	395	0,00	332-20	CDD
Assistant socio-éducatif du premier grade	A	SE	444	0,00	332-20	CDD
Assistant socio-éducatif du premier grade	A	SE	444	0,00	332-20	CDD
Assistant socio-éducatif du premier grade	A	SE	461	0,00	332-20	CDD
Assistant socio-éducatif du premier grade	A	SE	444	0,00	332-20	CDD
Assistant socio-éducatif du premier grade	A	SE	444	0,00	332-20	CDD
Assistant socio-éducatif du premier grade	A	SE	444	0,00	332-20	CDD
Cadre socio-éducatif	A	SE	524	0,00	332-20	CDD
Educateur de jeunes enfants du premier grade	A	SE	444	0,00	332-20	CDD
Educateur de jeunes enfants du premier grade	A	SE	444	0,00	332-20	CDD
Educateur de jeunes enfants du premier grade	A	SE	444	0,00	332-20	CDD
Educateur de jeunes enfants du premier grade	A	SE	444	0,00	332-19	CDD
Moniteur-éducateur	B	SE	389	0,00	332-20	CDD
Moniteur-éducateur	B	SE	389	0,00	332-20	CDD
Moniteur-éducateur	B	SE	389	0,00	332-20	CDD
Moniteur-éducateur	B	SE	389	0,00	332-20	CDD
Moniteur-éducateur	B	SE	389	0,00	332-19	CDD
Psychologue de classe normale	A	SOIG	619	0,00	332-20	CDD
Agents occupant un emploi non permanent				0,00		
Agent d'entretien qualifié	C	OT	367	0,00	332-23-1°	CDD
Aide-soignant et auxiliaire de puériculture de classe normale	B	SOIG	416	0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

SECTEUR : ADM (administratif) / OT (ouvrier et technique) / SE (socio-éducatif) / SOIG (soignant).

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V
A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALIBERT Jean-Luc	
AT Marie-Louise	
BALARDY Jean-Charles	
BELOU Florence	
BENOIT Michel	
BIBAL-DIOGO Sylvie	
BONNET Claudie	
BOUSQUET Arnaud	
BRETAGNE Evelyne	
BUGIS Eve	
CABANIS Christelle	
CANTALOUBE Jean-Luc	
CLAVERIE Elisabeth	
CORBIERE-FAUVEL Monique	
DONNEZ David	
ESPINOSA Isabelle	
ESTRABAUD Florence	
FABRE André	
FRANQUES Michel	
GELY Catherine	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V
A

GERAUD Eva	
GLADE Alain	
HERIN Christophe	
HOULES Didier	
JOSEPH Nathalie	
JOULIE Emmanuel	
LAPEYRE Margot	
LHERM Maryline	
MALATERRE Guy	
MALROUX Marie-Claire	
MASSOUTIE-GIRARDET Régine	
MOULIN Etienne	
OULD-AMER Nadia	
PAILHE-FERNANDEZ Brigitte	
RABOU Catherine	
RAMOND Christophe	
REDO Aline	
ROUANET Géraldine	
RUFFEL Francis	
SALVADOR Paul	
SERIEYS Serge	
TESTAS Christophe	
TURLAN Gilles	
VANDENDRIESSCHE Laurent	
VIAELLE Daniel	
VIDAL Daniel	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

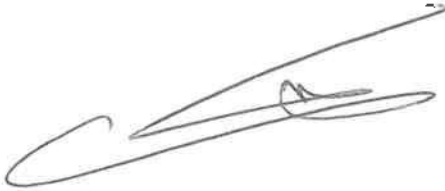
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_V2-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024



Nombre de membres en exercice : 46
 Nombre de membres présents : 42
 Nombre de suffrages exprimés : 45
 VOTES :
 Pour : 45
 Contre : 1
 Abstentions : 1



Date de convocation : 14 JUIN 2024




















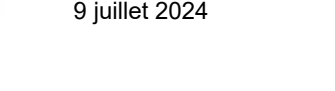
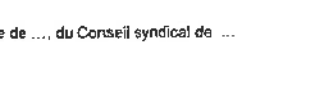


Présenté par (1), Le Président,
A. ALBI, le 28 juin 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A. ALBI, le 28 juin 2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALIBERT Jean-Luc	
AT Marie-Louise	
BALARDY Jean-Charles	
BELOU Florence	
BENOIT Michel	
BIBAL-DIOGO Sylvie	
BONNET Claudie	
BOUSQUET Arnaud	
BRETAGNE Evelyne	
BUGIS Eve	
CABANIS Christelle	
CANTALOUBE Jean-Luc	
CLAVERIE Elisabeth	
CORBIERE-FAUVEL Monique	
DONNEZ David	
ESPINOSA Isabelle	
ESTRABAUD Florence	
FABRE André	
FRANQUES Michel	
GELY Catherine	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

GERAUD Eva	
GLADE Alain	
HERIN Christophe	
HOULES Didier	
JOSEPH Nathalie	
JOULIE Emmanuel	
LAPEYRE Margot	
LHERM Maryline	
MALATERRE Guy	
MALROUX Marie-Claire	
MASSOUTIE-GIRARDET Régine	
MOULIN Etienne	
OULD-AMER Nadia	
PAILHE-FERNANDEZ Brigitte	
RABOU Catherine	
RAMOND Christophe	
REDO Aline	
ROUANET Géraldine	
RUFFEL Francis	
SALVADOR Paul	
SERIEYS Serge	
TESTAS Christophe	
TURLAN Gilles	
VANDENDRIESSCHE Laurent	
VIAELLE Daniel	
VIDAL Daniel	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

9 juillet 2024

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

3^{ème} RÉUNION de 2024 - Seance du 28 juin 2024 à 9h45

1/05 - COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION - ANNÉE 2023

Président : Mme Elisabeth CLAVERIE

Secrétaire : Mme Monique CORBIERE-FAUVEL

Rapporteur : Monsieur Michel BENOIT

Présents : M. Jean-Luc ALIBERT, Mme Marie-Louise AT, Mme Florence BELOU, M. Michel BENOIT, Mme Sylvie BIBAL DIOGO, Mme Claudie BONNET, M. Arnaud BOUSQUET, Mme Evelyne BRETAGNE, Mme Eve BUGIS, Mme Christelle CABANIS, M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Elisabeth CLAVERIE, Mme Monique CORBIERE-FAUVEL, M. David DONNEZ, Mme Isabelle ESPINOSA, Mme Florence ESTRABAUD, M. André FABRE, M. Michel FRANQUES, Mme Catherine GELY, Mme Eva GERAUD, M. Alain GLADE, M. Christophe HERIN, M. Didier HOULES, Mme Nathalie JOSEPH, M. Emmanuel JOULIE, Mme Margot LAPEYRE, Mme Maryline LHERM, M. Guy MALATERRE, Mme Marie-Claire MALROUX, Mme Régine MASSOUTIE-GIRARDET, M. Etienne MOULIN, Mme Nadia OULD-AMER, Mme Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Mme Catherine RABOU, M. Christophe RAMOND, Mme Aline REDO, Mme Géraldine ROUANET-ASTRUC, M. Francis RUFFEL, M. Serge SERIEYS, M. Christophe TESTAS, M. Gilles TURLAN, M. Laurent VANDENDRIESSCHE, M. Daniel VIAELLE

Absents : M. Jean-Charles BALARDY (pouvoir à Mme Eva GERAUD), M. Paul SALVADOR
représentés : (pouvoir à Mme Maryline LHERM), M. Daniel VIDAL (pouvoir à Mme Brigitte PAILHE FERNANDEZ)

Absent : Aucun

Le Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1612-12, L 3312-5 et D 5217-12,

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de mise en ligne : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024
1612-12, L3312-5 et D 5217-12

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Départements,

Vu l'instruction M22 applicable pour le budget du foyer départemental de l'enfance et de la famille,

Vu l'instruction M4 applicable pour le budget annexe production d'énergie,

Vu le compte de gestion de M. le Payeur départemental,

Vu le rapport de M. le Président,

Après avis de la Commission Finances et Administration départementale,

Après en avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de sa communication relative au compte administratif pour 2023,
- **PREND ACTE** des décisions de fongibilités telles que détaillées en annexe,
- **ARRETE** le compte de gestion 2023,
- **APPROUVE** le compte administratif du Département pour 2023,
- **DÉCIDE** de l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes telle que proposée dans le rapport ci-annexé,
- **DÉCIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement 2023 du Foyer Départemental de l'Enfance, soit 610 770,45 €, sur l'exercice 2025.

Résultats des votes :

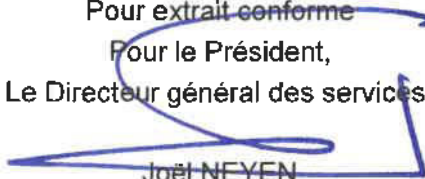
- n'a pas pris part au vote : 1 (M. RAMOND)
- ont voté pour : 45

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération transmise en préfecture le :

Publiée le : 9 juillet 2024

N° AR :

Pour extrait conforme
Pour le Président,
Le Directeur général des services

Joël NEYEN

Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION, VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

En application des articles L 1612-12 et L 3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote du compte administratif qui doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le Payeur Départemental.

Par ailleurs, au regard des dispositions de l'article L 3312-6 du même code, des dispositions de l'inscription budgétaire et comptable M57 issues de l'article D5217-12, le résultat de l'exercice, qui constitue normalement une recette de fonctionnement, correspond :

- Au résultat de la section d'investissement (besoin d'autofinancement) de l'année en cours, corrigé du résultat de l'année antérieure et des restes à réaliser de l'année,
- Au résultat de la section de fonctionnement de l'année en cours, corrigé du résultat de l'année antérieure et du rattachement éventuel des charges et des produits de l'année en cours.

De plus pour le budget principal, avec un étalement sur 10 ans, et pour le budget annexe réseau haut-débit, pour cette année, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il y a lieu de solder le compte 1069 existant en M52. Les modalités en ont été fixées par délibération du 27 janvier 2023.

Je vous rappelle que l'Assemblée Départementale doit affecter le résultat de l'exercice clos sur l'exercice suivant.

3.1 – BUDGET PRINCIPAL :

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	147 482 211,37 €
Dépenses.....	158 578 906,09 €
Reprise du résultat antérieur.....	- 26 480 139,11 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>- 37 576 833,83 €</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de - 37 576 833,83 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	522 025 073,49 €
Dépenses.....	497 806 559,03 €
Reprise du résultat antérieur.....	34 301 580,32 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>58 520 094,78 €</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture identique de 58 520 094,78 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 20 943 260,95 €.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à - 37 576 833,83 €. En application des dispositions de l'instruction M57, ce résultat est corrigé à hauteur de 181 798,70 € (dépense en plus) pour solder sur 10 ans le compte 1069. Le solde des restes à réaliser est de - 957 377,94 €. Il en ressort un besoin de financement de la section d'investissement de - 38 716 010,47 €.

Aussi, je vous propose, compte tenu du résultat de clôture de la section de fonctionnement de 58 520 094,78 €, d'affecter la somme de 38 716 010,47 € en section d'investissement et le solde 19 804 084,31 € en excédent de fonctionnement reporté.

3.2 – FOYER DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE :

A - Approbation des comptes de l'exercice :

Section d'investissement

En recettes.....	0 €
En dépenses.	0 €
Solde d'excédent d'investissement reporté.....	43 756 43 €
Soit un excédent de clôture de.....	43 756,43 €

Le compte de gestion établi par le payeur départemental fait apparaître un excédent identique de 43 756,43 €.

Section d'exploitation

En recettes.....	4 704 171,43 €
En dépenses.	4 212 245,13 €
Reprise du résultat antérieur (n-2).....	118 844,15 €
Soit un excédent de clôture de.....	610 770,45 €

Le compte de gestion établi par le payeur départemental fait apparaître un excédent identique de 610 770,45 €.

Le résultat global de clôture, tant au niveau du compte administratif que du compte de gestion, se traduit par un excédent de 654 526,88 €.

B - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

L'instruction comptable M22, applicable au Foyer Départemental de l'Enfance, prévoit que l'Assemblée Départementale se prononce sur l'affectation comptable **du résultat de fonctionnement** de l'année N qui doit être repris l'année N + 2.

En application de cette instruction, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à reporter le résultat de fonctionnement 2023 du Foyer de l'Enfance, soit un excédent de 610 770,45 €, sur l'exercice 2025.

3.3 – LABORATOIRE ŒNOLOGIQUE DÉPARTEMENTAL :

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	23 176,83 €
Dépenses.....	3 070,69 €
Reprise du résultat antérieur.....	51 978,90 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>72 085,04 €</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de 72 085,04 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	428 381,49 €
Dépenses.....	440 710,90 €
Reprise du résultat antérieur.....	38 168,16 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>25 838,75 €</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture identique de 25 838,75 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 97 923,79 €.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à 72 085,04 €. Le solde des restes à réaliser est de - 1 691,41 €. Il en ressort un excédent de financement de la section d'investissement de 70 393,63 €.

Aussi, je vous propose d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 25 838,75 € en excédent de fonctionnement reporté.

3.4 – SATESE :

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	35 320,34 €
Dépenses.....	42 501,95 €
Reprise du résultat antérieur.....	41 950,78 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>34 769,17 €</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat identique de 34 769,17 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	487 935,71 €
Dépenses.....	461 244,86 €
Reprise du résultat antérieur.....	0,01 €
<i>Soit un résultat de clôture égal à.....</i>	<i>26 690,86 €.</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture égal à 26 690,86 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 61 460,03 €.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution, s'établit à 34 769,17 €. Le solde des restes à réaliser est de - 61 460,03 €. Il en résulte un besoin de financement de la section d'investissement de - 26 690,86 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est égal à 26 690,86 €, montant qu'il nous appartient d'affecter en section d'investissement. Par la même le résultat de fonctionnement est égal à zéro.

3.5 – LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES :

Il peut être rappelé que ce budget annexe ne retrace plus l'activité du laboratoire mais, pour l'essentiel, les relations financières entre le Département et le GIP Public Labos.

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	138 827,13 €
Dépenses.....	69 946,65 €
Reprise du résultat antérieur.....	732 145,39 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>801 025,87 €</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de 801 025,87 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	2 305 134,38 €
Dépenses.....	2 305 134,38 €
Reprise du résultat antérieur.....	0 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>0 €</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture égal à 0.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution, repris en 2024, s'établit à 801 025,87 €. Le solde des restes à réaliser est de - 31 641,50 €. Il en ressort un excédent de financement de la section d'investissement de 769 384,37 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement étant égal à zéro dans le compte administratif, il est constaté l'absence d'excédent de fonctionnement.

3.6 – RéSEAU HAUT DEBIT :

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	1 589 321,81 €
Dépenses.....	1 353 619,91 €
Reprise du résultat antérieur.....	- 370 368,64 €
Soit un résultat de clôture de.....	- 134 666,74 €

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de - 134 666,74 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	1 818 418,96 €
Dépenses.....	1 819 313,91 €
Reprise du résultat antérieur.....	313 886,76 €
Soit un résultat de clôture de.....	312 993,81 €

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture égal à 312 993,81 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 178 327,07 €.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à - 134 666,74 €. En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, le résultat de la section d'investissement est corrigé à hauteur de 26 500,70 € (dépenses en plus) pour solder le compte 1069. Par la même, le solde d'exécution repris en 2024 s'établit à - 161 167,44 €. Le solde des restes à réaliser est de 449 000,00 €. Il en ressort un excédent de financement de la section d'investissement, constaté en 2024, de 287 832,56 €.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est égal à 312 993,81 €, que je vous propose d'affecter en excédent de fonctionnement reporté.

3.7 – BASES DE LOISIRS DEPARTEMENTALES :

A - Approbation des comptes

Section d'investissement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	34 911,89 €
Dépenses.....	11 807,45 €
Reprise du résultat antérieur.....	105 764,87 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>128 869,31 €</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en investissement, un résultat de clôture identique de 128 869,31 €.

Section de fonctionnement

Le compte administratif du Département se traduit comme suit :

Recettes.....	1 123 028,45 €
Dépenses.....	1 123 028,45 €
Reprise du résultat antérieur.....	0 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>0 €</i>

Le compte de gestion du payeur départemental fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de clôture égal à 0 €.

Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion se traduit par un résultat global de 128 869,31 €.

B - Affectation des résultats

En investissement, le solde d'exécution s'établit à 128 869,31 €. Le solde des restes à réaliser est de - 8 028,48 €. Le résultat cumulé d'investissement est de 120 840,83 €.

Il y a lieu de constater un résultat de clôture de la section de fonctionnement est égal à zéro et, donc, l'absence d'excédent de fonctionnement.

3.9 – PRODUCTION D'ENERGIE :

A - Approbation des comptes

En section d'exploitation, le compte administratif se traduit comme suit :

Recettes.....	45 673,22 €
Dépenses.....	7 586,53 €
Reprise du résultat antérieur.....	221 742,59 €
<i>Soit un résultat de clôture de.....</i>	<i>259 829,28 €</i>

Le compte de gestion établi par le payeur départemental fait apparaître un excédent identique de 259 829,28 €.

Le résultat global de clôture, tant au niveau du compte administratif que du compte de gestion, se traduit donc par un excédent de 259 829,28 €.

B - Affectation des résultats

Je vous propose, d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 259 829,28 € en excédent de fonctionnement reporté.

ANNEXE

DECISIONS DE FONGIBILITE - 2ème SEMESTRE 2023

INVESTISSEMENT

N° décision	Chap.	Nature	Fonction	Libellés	Débit	Crédit
3	23	2313	020	Constructions	230 000,00	
	26	261	758	Titres de participations	592 000,00	
	204	2324	54	Subventions d'équipements versées		822 000,00

FONCTIONNEMENT

N° décision	Chap.	Nature	Fonction	Lib LC	Débit	Crédit
n°4	011	6042	425	Achat prestations services (1)	30 000,00	
	011	6042	4238	Achat prestations services (1)	80 000,00	
	016	651142	431	APA à domicile versée au bénéficiaire	160 000,00	
	65	65113	4238	Personnes âgées - frais dépendance		270 000,00

(1) service ménagers par associations

Accusé de réception en préfecture
081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Synthèse établie sur la base du rapport de présentation du compte administratif 2023

I - DONNEES GENERALES SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2023

Le compte administratif inclut le budget principal du Département ainsi que 7 budgets annexes. Pour ceux-ci, leur constitution répond soit à une obligation légale, soit à une décision de l'Assemblée départementale d'individualiser des actions menées par la collectivité.

Le compte administratif permet de constater l'ensemble des opérations, relatives aux dépenses et recettes du Département, effectuées au cours de l'exercice 2023.

1.1 - LE BUDGET PRINCIPAL :

Les comptes du budget principal sont arrêtés en mouvements budgétaires (réels et d'ordre) comme suit :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Reprise des résultats antérieurs	26 480 139,11	34 301 580,32
Section investissement	158 578 906,09	147 482 211,37
Section fonctionnement	497 806 559,03	522 025 073,49
Total.....	682 865 604,23	703 808 865,18
Résultat global de l'exercice.....		20 943 260,95

Le résultat, ensuite repris sur 2024, tient compte des « restes à réaliser » en investissement.

Les mouvements réels du budget principal se décomposent comme suit :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Section investissement	125 630 898,28	87 200 333,68
Section fonctionnement	468 219 602,14	519 771 986,48
Total.....	593 850 500,42	606 972 320,16

1.2 - LES BUDGETS ANNEXES :

Pour les 7 budgets annexes, le total des opérations pour l'exercice 2023 s'établit comme suit :

	DEPENSES (EN €)		RECETTES (EN €)	
	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	MOUVEMENTS REELS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES	MOUVEMENTS REELS
Foyer Départ. De l'Enfance	4 212 245,13	4 212 245,13	4 704 171,43	4 704 171,43
Labo. Œnologique départ.	443 781,59	420 604,76	451 558,32	423 381,49
SATESE	503 746,81	485 432,42	523 256,05	504 941,66
Labo. Départ. D'analyses	2 375 081,03	2 215 927,38	2 443 961,51	2 284 807,86
Réseau Haut Débit	3 172 933,82	652 501,77	3 407 740,77	887 308,72
Bases départementales	1 134 835,90	1 099 924,01	1 157 940,34	1 123 028,45
Production d'énergie	7 586,53	7 586,53	45 673,22	45 673,22

II – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Pour le budget principal, en incluant l'ensemble des opérations de l'exercice (mouvements réels, d'ordre et reprise des résultats de l'exercice antérieur), le résultat des comptes se traduit par un excédent de clôture de 20,9 M€ pour 2023. Il correspond à la différence entre 682,9 M€ de dépenses et 703,8 M€ de recettes. Le résultat repris sur l'exercice 2024 sera tempéré par la prise en compte des restes à réaliser (solde de – 0,9 M€).

Pour les seuls mouvements réels, les dépenses représentent 593,9 M€ et les recettes à 561,5 M€ (auxquelles s'ajoute en investissement, pour 45,5 M€, l'affectation du résultat 2022).

Ces montants inclus, de manière égale en dépenses et recettes, des opérations de gestion comptable soit 19 M€ en investissement (remboursements temporaires d'emprunts) et 18,9 M€ en fonctionnement (délibération prise en DM dans le cadre des contentieux de la DSP haut débit).

2.1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le solde des opérations réelles pour la section de fonctionnement s'élève à 51,6 M€ et correspond à la différence entre 519,8 M€ de recettes et 468,2 M€ de dépenses.

A – Les recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes réelles de fonctionnement, hors celles relatives au contentieux DSP (18,9 M€), atteint 500,9 M€ pour 502 M€ en 2022.

1) - Les produits fiscaux et parafiscaux

Les réformes successives de la fiscalité ont profondément modifié et limité les produits fiscaux, parafiscaux et assimilés des Départements, avec un montant total de seulement **95,9 M€**, qui peut être réparti en trois grandes catégories.

La première regroupe les deux dernières taxes ayant une assiette locale et pour laquelle notre Assemblée en a déterminé le taux, avec 52,95 M€ au titre du produit des droits de mutation et 3 M€ pour la part départementale de la taxe d'aménagement.

La deuxième catégorie concerne des produits ayant une assiette locale mais avec un taux fixé nationalement avec 2,3 M€ avec l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et 0,55 M€ de taxes et redevances avec notamment la taxe de séjour.

Enfin, les produits fiscaux et parafiscaux sont complétés par différents fonds :

- 10,05 M€ au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, recette figée attribuée aux départements à l'issue de la réforme de la fiscalité locale de 2010,

- 8,65 M€, pour notre quote-part sur les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçus par l'État et répartis entre les départements depuis 2014,
- 15,8 M€ au titre du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (reversement de ressources entre Départements),
- 2,6 M€ attribués au titre de la fraction complémentaire de TVA.

2) - Les taxes partagées

Il s'agit de taxes parafiscales dont les bases d'imposition et les taux appliqués sont uniquement définis par l'Etat qui les perçoit et en reverse une quote-part aux Départements. Leur montant atteint **260,25 M€** dans le budget 2023.

La principale d'entre elles est constituée de 2 fractions de TVA attribuées pour compenser la suppression d'impôts locaux. La première a fait suite à la perte de la taxe foncière avec un montant de 131,6 M€ et la seconde à la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée avec 17,65 M€.

Le Département perçoit également des quotes-parts de TICPE et TSCA.

Le montant de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA), deuxième recette du Département, progresse pour atteindre **72,15 M€** :

- Une première part, pour un montant de 9,25 M€, doit contribuer au financement des SDIS. Dans les faits, cette taxe s'est substituée à partir de 2005 à une partie de la DGF compensation qui constituait à l'origine une ressource pour financer les dépenses sociales d'hébergement. Ce n'est donc pas une recette nouvelle. Elle apparaît bien insuffisante pour financer les SDIS qui font face à des besoins en forte augmentation le plus souvent liés à des mesures nationales,
- La TSCA seconde part, pour un montant de 22,55 M€, a été attribuée pour le financement des compétences transférées en application de la loi du 13 août 2004,
- Enfin, dans le cadre de la réforme de la fiscalité de 2010, les Départements, pour lesquels le nouveau panier de ressources après réforme était inférieur à 90 % du montant des 4 impôts locaux antérieurs, se sont vus attribuer une nouvelle quote-part de cette taxe dite « TSCA fiscalité ». Pour le Tarn, le montant perçu en 2023 est de 40,4 M€.

En ce qui concerne la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), son montant global est de **33,5 M€**, également composé de 3 parts :

- 25 M€ perçus pour contribuer au financement du RSA socle, en fort décalage avec le montant de la dépense (environ 57,8 M€ au CA de 2023),
- 4,1 M€, participant depuis 2009 au financement du RSA socle majoré, pour une dépense en 2023 de l'ordre de 9 M€,
- 4,4 M€ constituant une dotation complémentaire à la TSCA pour participer au financement des compétences transférées par la loi.

Enfin, nous percevons toujours une part de la taxe finale sur l'électricité (accise sur l'électricité) avec une quote-part de **5,35 M€**.

3) - Les dotations versées par l'État

Elles s'établissent à **120,5 M€** et représentent 24 % des recettes de fonctionnement.

Elles regroupent, d'abord, des ressources habituelles pour les Départements :

- La Dotation Globale de Fonctionnement, pour une somme de 62,4 M€, demeure une ressource significative pour le Département (12,4 % des recettes de fonctionnement).
- La Dotation Globale de Décentralisation pour un montant limité et stable à 2,3 M€,
- Les compensations versées par l'état, au titre de la fiscalité locale, pour un montant de 2,7 M€,
- Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion pour de 2,7 M€.

Ensuite, nous disposons des versements en provenance de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) avec un montant total de 36,55 M€ qui se répartit comme suit :

- Les participations pour le financement de l'APA, incluant la dotation compensatrice du tarif plancher, s'établissent à 25 M€, en progression pour prendre en compte, pour partie, des mesures nouvelles,
- Elles sont complétées par la dotation qualité (0,6 M€) ainsi que celle attribuée pour contribuer à la mise en œuvre de l'avenant 43 (2,5 M€),
- Le financement de mesures, pour 1,05 M€, prises dans le cadre de la conférence des financeurs et au titre du forfait autonomie,
- Les contributions de la CNSA au financement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (0,6 M€) et de la prestation de compensation du handicap (5,65 M€), dont la progression prend en compte l'instauration de l'aide à la parentalité,
- La compensation partielle, pour un montant limité de 0,8 M€, de la mise en œuvre du Ségur de la santé,
- Deux dotations pour un montant de l'ordre de 0,35 M€ concernant l'aide à la vie partagée et la formation des accueillants familiaux.

De plus, le Département a bénéficié des diverses subventions de l'Etat pour un montant total de 2,45 M€ dont une majeure partie concerne le secteur social. Il peut être cité des dotations pour l'accueil des mineurs non accompagnés (0,35 M€), la prise en charge des jeunes majeurs (0,47 M€), au titre du contrat avec l'Etat pour la protection de l'enfance (0,43 M€) ou encore pour la dernière année du plan pauvreté (0,29 M€). Dans les autres domaines, il peut être relevé les aides pour les postes de conseillers numériques (0,28 M€), en matière de logement de l'ANAH (0,17 M€), au titre du fonds vert (0,13 M€) ou encore la quote-part de FCTVA versée en fonctionnement (0,12 M€).

Depuis 2011, il faut y ajouter la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle attribuée initialement, à hauteur de 13 M€. Mais en 2017, elle a été incluse dans les variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée des dotations aux collectivités et son montant est de l'ordre de 11,4 M€ pour 2023.

4) - Les recouvrements et participations

Ils s'élèvent à **21,8 M€** et se décomposent comme suit :

- 16,4 M€ de remboursements de particuliers ou institutions au titre des prestations d'aide sociale, cela concerne principalement les reversements de ressources par les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement, le recouvrement d'indus (APA, RSA, ...) et les recours sur succession,
- 2 M€ de participations diverses en provenance des communes, de la Région (0,33 M€), d'autres collectivités publiques, de l'Agence de l'Eau ou encore perçues au titre du Fonds de solidarité pour le logement ou du Fonds Social Européen (0,7 M€),

- 1,4 M€ versés par les Établissements Publics Locaux d'Enseignement au titre de la contribution des familles aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et de restauration,
- 2 M€ de récupérations de rémunérations provenant pour l'essentiel de la MDPH.

5) - Les autres recettes

Les ressources diverses totalisent un montant global de **2,45 M€**. Parmi celles-ci, il peut être noté les prestations de service, redevance et ventes diverses pour 1,13 M€. Les revenus d'immeubles sont limités à 0,1 M€. Nous constatons également diverses pénalités (0,2 M€), des produits financiers (0,2 M€) et spécifiques (0,15 M€). Nous avons diverses recettes (0,67 M€) liées à des remboursements de charges courantes ou subventions, des versements au titre de l'énergie ou encore des indemnités d'assurance.

B – Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement mandatées en 2023 sur le budget principal, hors contentieux DSP (18,9 M€), atteignent **449,3 M€** pour 422,2 M€, en 2022.

Cette progression significative résulte pour l'essentiel, de l'impact de l'inflation sur certaines charges, de mesures nationales notamment en matière de personnel et d'aide sociale à la personne ou en matière d'hébergement auxquelles s'ajoutent des décisions prises à notre niveau pour soutenir les acteurs de la vie locale et assurer pleinement les compétences et politiques publiques décidées par le Conseil départemental.

Ces dépenses se décomposent en plusieurs masses réparties comme suit :

1) - Les charges à caractère général

Elles ont été arrêtées à **19,8 M€** (soit environ 4,4 % des dépenses de fonctionnement).

2) - Les charges concernant la gestion du personnel

Elles représentent une dépense qui s'établit à **98,3 M€** (21,9 % des dépenses de fonctionnement) dont 16,4 M€ pour les assistants familiaux. Pour les agents du Département, l'augmentation de la masse salariale s'établit à 5,6 M€ principalement liée à l'augmentation du point d'indice (1,85 M€), à l'application du Ségur de la Santé en année pleine (0,3 M€), aux mesures statutaires au profit de certaines catégories d'agents du Département (0,6 M€) et au versement d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle (0,85 M€), ces évolutions résultant exclusivement de décisions de l'Etat.

3) - Le versement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie

Le montant global des charges, sur ce chapitre, s'établit à **57,8 M€** (12,9 % des dépenses de fonctionnement). Il peut être relevé une nouvelle progression des dépenses concernant les bénéficiaires en établissement (24,4 M€).

Pour l'APA à domicile on note un montant total de 33,4 M€. Cette somme inclut le financement des mesures liées à la revalorisation salariale et professionnelle des employés des services d'aide et d'accompagnement à domicile tout d'abord au titre de l'avenant 43 (5,3 M€) avec une compensation partielle de la CNSA puis de l'avenant 54 (1,1 M€), sans financement de l'Etat. Par ailleurs, le Département a décidé, après une phase d'expérimentation de mettre en œuvre la dotation complémentaire pour un montant de 0,9 M€ qui permet de financer des actions pour améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur.

4) - Les dépenses relatives au RSA

Elles se sont élevées à **70,7 M€** (15,7 % des dépenses de fonctionnement) et se décomposent tout d'abord en :

- 57,8 M€ pour l'allocation RSA socle,
- 9,0 M€ au profit des bénéficiaires de l'allocation socle majorée,
- 0,42 M€ au titre d'une régularisation sur année antérieure.

Le montant de la dépense constatée en matière d'allocation est fortement impacté par les augmentations successives, de celle-ci, intervenues en 2022 et en 2023.

Les autres mesures, plus particulièrement axées sur l'insertion, portent sur une somme de 3,4 M€.

5) – les crédits consacrés aux interventions en direction des tiers

Ces crédits ont été arrêtés à **189,5 M€** (42,2 % des dépenses de fonctionnement) et se décomposent comme suit :

- 13,4 M€ au titre de la Prestation de compensation du handicap incluant les nouvelles aides (parentalité et vie sociale) et aussi une quote-part de la dotation complémentaire versée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile,
- 6,80 M€ pour les autres aides à la personne dont 2,4 M€ au titre de l'allocation compensatrice pour tierce personne et 1,9 M€ pour des aides à la dépendance mais aussi 0,6 M€ reversés à la MDPH et 1 M€ pour des interventions principalement au titre de l'ASE ainsi que 0,3 M€ pour l'aide à la restauration scolaire ou encore 0,6 M€ pour les aides liées au F.S.L,
- 110 M€ pour les services d'accompagnement, les frais de séjour et d'hébergement en matière sociale (hors APA), répartis entre nos actions en faveur des personnes handicapées (53,2 M€) et des personnes âgées (11,4 M€) et du secteur de la protection de l'enfance (45,4 M€) pour lequel le montant de nos frais est impacté par les revalorisations salariales et les besoins liés à l'augmentation des placements,
- 17 M€ pour notre contribution au profit du SDIS en forte progression (+ 1,2 M€),
- 16,6 M€ pour les autres contributions obligatoires au premier rang desquelles les dotations en faveur des collèges publics et privés (7,35 M€) mais également la dotation de 5,53 M€ versée à la Région au titre de la compensation suite au transfert de la compétence transport ou encore 0,66 M€ de reversement de la taxe d'aménagement au CAUE. Parmi les contributions, nous trouvons également 0,21 M€ de remboursement à la Région pour la Cité Bellevue à Albi, 1,31 M€ de contribution au titre de nos compétences sociales, 0,55 M€ au titre des participations à l'étiage du bassin du Tarn, 0,49 M€ pour la subvention d'équilibre au budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses ou encore 0,5 M€ dans le domaine de la santé animale,
- 22,25 M€ pour les participations et subventions en faveur des collectivités publiques et structures de droit privé dont 6,85 M€ de participations statutaires et 12,1 M€ pour les associations et tiers de droit privé ainsi que 3,3 M€ au profit de diverses structures publiques,
- 3,45 M€ pour des charges diverses d'activité constituées pour partie par des participations à l'équilibre des budgets annexes, à des frais informatiques et des opérations de gestion comptable.

6) - Les charges financières, spécifiques, provisions et frais divers

Ces charges représentent une dépense de 7,3 M€ (soit 1,6 % des dépenses de fonctionnement) dont 6,5 M€ concernant les intérêts d'emprunts.

7) - les atténuations de produits

Le Fonds de péréquation au titre des DMTO constitue une dotation issue de la péréquation verticale c'est-à-dire financée par les Départements. Le TARN y a participé à hauteur de **4,7 M€** en 2023. Enfin, comme pour chaque Département, il a été repris un trop perçu sur la fraction de TVA de 2022 pour **1,2 M€**.

2.2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de la section d'investissement pour les opérations réelles se traduit par un besoin de financement de 83,9 M€ correspondant à la différence entre les dépenses enregistrées (**125,6 M€**) et les recettes réelles recouvrées (**41,7 M€**), hors affectation du résultat 2022 (45,5 M€).

Il est pris en compte pour un même montant de 19 M€ en dépenses et recettes, des remboursements temporaires d'emprunts. Déduction faite de cette somme, les dépenses s'établissent à 106,6 M€ et les recettes sont de 22,7 M€.

A - Les dépenses d'investissement :

Les crédits budgétaires consacrés au mandatement des dépenses réalisées au cours de l'exercice s'élèvent donc à **106,6 M€** (pour 85 M€ en 2022).

Cette somme, en forte progression, peut se répartir en 4 grandes masses comme mentionnées ci-après.

- a. **Les investissements réalisés au profit des équipements départementaux** qui constituent le patrimoine de notre collectivité ont mobilisé des crédits de paiement à hauteur de **58,5 M€** (soit 54,9 % des dépenses d'investissement). Ils se répartissent entre :
 - Les travaux en cours (voirie, bâtiments, ...), pour un montant total de 51,35 M€ concernant :
 - Le réseau routier départemental avec une dépense globale de 34,95 M€,
 - Les collèges publics pour un montant de 6,05 M€,
 - Les bâtiments administratifs, culturels, sportifs et sociaux ainsi que des équipements départementaux à hauteur de 9,7 M€,
 - Diverses opérations pour un montant de 0,65 M€.
 - Les immobilisations incorporelles (études, frais d'insertion et logiciels) avec une dépense globale de 2,4 M€,
 - Les immobilisations corporelles (acquisitions de terrains, de véhicules, de mobilier et de matériel informatique) pour une somme de 4,75 M€.
- b. **Les subventions d'équipement**, c'est-à-dire les aides aux collectivités territoriales et tiers privés soit sous forme de subventions dans le cadre des programmes départementaux, soit sous forme de participations statutaires aux structures dont nous sommes membres, s'établissent à **21,55 M€** (soit 20,2 % des dépenses d'investissement).
- c. Les opérations financières s'élèvent à **26,15 M€** (24,5 % des dépenses d'investissement) et se décomposent en 24,35 M€ de remboursement du capital des emprunts et 1,8 M€ incluant une avance remboursable, diverses créances et prêts dont ceux accordés au titre du FSL.

- b. Dans le cadre de l'opération de réaménagement foncier autour de la future A69, il a été engagé **0,40 M€**.

B – Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à **22,7 M€** et se décomposent en quatre masses principales :

- Les ressources propres du Département pour un montant de **6,55 M€** qui correspond au Fonds de compensation de la TVA perçu en 2023 pour les travaux réalisés en 2022,
- Les subventions d'investissement reçues qui s'établissent à **3,56 M€**,
- Le produit de l'emprunt mobilisé en 2023 pour un montant limité de **12 M€**,
- Les autres dettes et autres recettes portent sur un montant de **0,59 M€**.

Il peut être précisé que l'affectation du résultat 2022 pour un montant de **45,5 M€** constitue en terme comptable une recette réelle de l'exercice 2023.

Acte à classer**B_23_CA_02**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-03T17-12-25.00 (MI254077484)

Identifiant unique de l'acte : 081-228100012-20240628-B_23_CA_02-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 FOYER ENFANCE

Date de décision : 28/06/2024



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

 Matière de l'acte : 7. Finances locales
 7.1. Decisions budgetaires
 7.1.5. Compte administratif

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DELIB CA 2023-AP du 28-06-2024.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[2023_CA_SYNTHESE.PDF](#) Type PJ : 71_AN - Autres annexes budgétaires[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[CA2023_FOYER.PDF](#) Type PJ : 71_AN - Autres annexes budgétaires[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[SIGATURES.PDF](#) Type PJ : 71_AN - Autres annexes budgétaires[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : FINANCES

Classer

Préparé	Date 03/07/24 à 14:28	Par INNOCENTE Françoise
Mis à jour	Date 03/07/24 à 14:54	Par INNOCENTE Françoise
Mis à jour	Date 03/07/24 à 15:03	Par INNOCENTE Françoise
Transmis	Date 03/07/24 à 17:12	Par MASSOL ID Jean-Pierre
Accusé de réception	Date 03/07/24 à 17:18	